

ce d'environ deux siècles, huit monstres avaient régné sur la terre. Pendant ces temps malheureux, les Chrétiens, pleins de fidélité pour le service de leur Dieu, étaient obligés de s'enfermer dans les catacombes de Rome, souterrains profonds où ils rendaient à Dieu leurs hommages, si terribles aux yeux des empereurs. Quelles tortures, quels supplices affreux n'inventèrent pas les Néron, les Domitien, les Trajan, les Marc-Aurèle, les Septime-Sévère, les Maximin, les Dèce, les Galus, et avec quelle atrocité indicible ne les tournèrent-ils pas contre les chrétiens dont la constance et la fermeté ne purent jamais être ébranlées? Toujours nobles dans leurs sentiments, constants dans leur courage, ces généreux athlètes, à l'exemple de St. André, saluaient de loin le chevalier qui devait disloquer leurs membres, et, soutenus par une force invincible, ils goûtaient les plus grandes délices à unir leurs souffrances à celles du Sauveur. Ces âmes caudides et pures désiraient avec ardeur que la mort vint séparer les faibles liens qui les retenaient encore dans leur prison, et leur procurer ainsi le bonheur de prendre leur essor vers les cieux.

Pour porter un remède efficace aux désastres des barbares, aux fléaux envoyés par un bras vengeur, aux plaies encore sanglantes de l'Église, il fallait sans doute cette série de grands empereurs qui se succédèrent alors à Rome et dont le premier fut Claude II. Ce prince, l'ami de la justice, détruisit durant son règne éphémère une flotte ennemie de 2000 voiles et une armée de Visigoths au nombre de 320,000. Affaibli par ces pertes, cette nation barbare se retira en Espagne d'où elle fut chassée par les Maures au commencement du huitième siècle.

Le grand Constantin, qu'il eût fallu placer au premier rang en ne suivant pas l'ordre chronologique, parut sur le trône au commencement du quatrième siècle. Après une victoire remportée sur Maxence, il eut le bonheur d'embrasser la religion chrétienne dont le signe miraculeusement élevé dans les airs durant le combat lui présagea l'empire. Il s'appliqua dès lors à fermer les plaies encore saignantes que les persécutions avaient faites à l'Église, et à faire triompher la religion. Ce prince mérita, par ses grandes qualités militaires, politiques et religieuses, le surnom de grand que la postérité a confirmé.

Après Constantin, ses trois fils, Constant, Constans et Constantin II, se partageaient entre eux l'empire, dont leurs trop malheureuses divisions ne présageaient que trop la ruine.

[à continuer.]

L' Abeille.

“ Forsan et hæc olim meminisse juvabit. ”

QUÉBEC, 24 MAI 1854.

N. N. S. S. Les évêques de Montréal, de Bytown, de Toronto, de S. Hyacinthe, des Trois-Rivières, de Carha et de Cydonia sont arrivés de Montréal hier matin.

Le second concile provincial de Québec doit s'ouvrir dimanche prochain dans l'église métropolitaine de cette ville. Nous croyons faire plaisir et en même temps être utile à nos lecteurs en leur donnant d'avance quelques notions sur cette assemblée de nos premiers Pasteurs. Nous tâcherons de reproduire aussi exactement que possible les renseignements qu'on a bien voulu nous communiquer.

La province ecclésiastique de Québec, érigée par une bulle du 12 juillet 1844, comprenait primitivement toute l'Amérique anglaise au nord des États-Unis, excepté la Colombie; mais tous les différents diocèses n'en faisaient point partie de la même manière. Elle ne comprenait, à proprement parler, que Québec, Montréal, Kingston et Toronto. Les évêques de Charlotte-town, du Nouveau-Brunswick, d'Halifax et d'Arichat étaient obligés par cette bulle d'assister aux conciles de Québec, jusqu'à la formation d'une autre province ecclésiastique composée de leurs diocèses. Depuis ce temps, Halifax a été érigé en métropole pour cette partie de l'Amérique. Le diocèse de Bytown, distrait de celui de Kingston, le 27 juin 1847, resta uni à la province de Québec, ainsi que les diocèses des Trois-Rivières et de St. Hyacinthe, érigés le 8 juin 1852. Une bulle du 4 juin 1847 oblige les évêques de Terre-Neuve et du district du Nord-Ouest d'assister aux conciles de Québec; mais les premiers ont obtenu une dispense du souverain pontife et le district du Nord-Ouest a été érigé en diocèse sous le titre de Saint-Boniface, qui reste uni à cette province, en attendant que l'état de cette contrée éloignée permette d'y ériger un archevêché.

Nous pouvons donc nous attendre à voir réunis en concile, outre Mgr. l'Archevêque, Mgr. Gaulin, de Kingston, Mgr. Bourget, de Montréal, Mgr. Guigues, de Bytown, Mgr. Prince, de S. Hyacinthe, Mgr. de Charbonel, de Toronto, Mgr. Taché, de S. Boniface et Mgr. Cooke, des Trois-Rivières. En outre, les coadjuteurs ayant coutume d'être aussi convoqués, il y aura Mgr. Phelan, coadjuteur et administrateur de Kingston, Mgr. Bailargeon, de Québec, et Mgr. Larocque, de Montréal.

Les Evêques sont les juges en dernier ressort de ce qui doit être discuté, décrété en concile; mais ils sont assistés dans leurs travaux par un certain nombre de prêtres qui sont appelés à différents titres; les uns comme officiers du concile, il y en a quatre principaux, un promoteur, un secrétaire, un maître des cérémonies et un grand chantre, avec chacun un assistant; d'autres comme députés des chapitres; enfin il y a des théologiens: chaque évêque en nomme deux ou davantage et le Métropolitain a le droit d'en avoir le double.

Tous les membres du concile sont partagés en un certain nombre de *congrégations* particulières, ordinairement présidées par un évêque, entre lesquelles sont distribuées toutes les matières à traiter. Par exemple, dans le premier concile, il y avait une congrégation pour les *décrets*, une autre pour la *liturgie*...&c.

Les congrégations particulières font rapport dans les *congrégations* générales qui se composent, comme leur nom l'indique, de tous les membres du concile. Les matières y sont de nouveau discutées en présence des évêques auxquels appartient la décision finale qui se donne dans une autre congrégation à laquelle ils assistent seuls et qui porte le nom de *congrégation privée*.

Les décrets une fois définitivement adoptés sont proclamés solennellement dans les *Sessions* qui ont lieu en présence de tout le peuple, dans l'église métropolitaine. Après la messe chantée par un des Pères du concile, on chante les litanies des Saints et le *Veni Creator*, et à la suite du sermon se publient les décrets de la manière suivante. L'un des secrétaires du concile, accompagné d'un cérémoniaire, fait un salut au Président et aux Pères qui sont assis sur des fauteuils dans le chœur, en chape et en mitre, reçoit de la main du Président le décret, et va le publier du haut de la chaire ou d'une estrade. Ensuite il va trouver le Président et chacun des Pères et leur dit: *Reverendissimi Patres, placet-ne de retum?* Après qu'ils ont tous répondu successivement, et chacun en particulier: *Placet*, le secrétaire va en avertir le Président qui proclame le décret comme adopté. Dans la première session il y a toujours un décret sur la profession de foi suivant la formule de Pie IV. La dernière session se termine toujours par des acclamations solennelles au Pape, au Métropolitain, aux Evêques, à notre patrie et à tous les peuples chrétiens, à la ville métropolitaine.

Le Révd. Messire Hubert Girroir, curé d'Arichat, ami et ancien gérant de l'*Abeille*, vient de confirmer sa générosité ordinaire envers notre petite feuille en lui présentant un joli cadeau.